

Conseil Général



**Haut-Rhin**

**Plan Départemental de Prévention (PDP)  
du Département du Haut-Rhin**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
Année 2**

**(1<sup>er</sup> juillet 2013 – 31 décembre 2014)**

**Axe 1 - Eco-exemplarité du Département**

**Action 1.1 – Prévention des déchets au sein de l'administration départementale :**

- « *Zéro phyto* »

- Poursuite de l'étude de démonstration « Zéro phyto » avec la FREDON dans les collèges et les propriétés départementales (espaces verts, bords de routes et pistes cyclables, barrages...)  
=> Fiche Projet A2FP11ZeroPhyto
- Déploiement en parallèle de la suppression des produits phytosanitaires sur les sites du Département et dans les collèges : désherbage manuel par des associations de handicapés, désherbage thermique. En année 2, un 3<sup>ème</sup> jardinier a été engagé spécifiquement pour faire face aux nouvelles tâches engendrées par le choix du « Zéro phyto »

⇒ Fiche Projet A2FP11ZeroPhyto

Dépenses : 57 318 € auxquels s'ajoutent 206 769 € pour le désherbage manuel par des associations d'insertion, non pris en compte dans le total.

*- Prévention des déchets au sein de l'administration départementale :*

De nombreuses actions de Prévention sont menées, soit à l'initiative de l'équipe projet, soit spontanément par les services du Département (liste non exhaustive) :

- Articles liés à la prévention dans le cadre de la Communication interne dans le journal interne « Passerelle » et/ou Intranet : article sur le gaspillage alimentaire,
- Dématérialisation des documents (revue de presse, scan divers,...)
- Utilisation de la Visioconférence et des outils internet tels « join me » permettant d'avoir une vision sur l'écran de son interlocuteur,
- Collecte des biodéchets sur les sites colmariens,
- Fourniture en Eco-produits,
- Application des principes d'Eco-manifestation pour les réunions et colloques organisés par le Département : Colloque sur l'énergie co-organisé avec TRION le 21 mars 2013 à COLMAR (traiteur bio et lié à l'insertion, repas sur place pour limiter les transports, lieu à proximité de la gare pour favoriser les transports en commun, ...),
- Déploiement de fontaines à eau dans les sites du Département,

Dépenses : 27 000 €.

**Action 1.2 – Prévention des déchets dans les collèges :**

*- Collèges pilotes en matière de Prévention des déchets*

Quatre collèges ont été sélectionnés (Cernay, Fortschwihr, Guebwiller, Illfurth) pour tester la faisabilité d'actions de prévention au sein de ces établissements scolaires. Les actions concernent la lutte contre le gaspillage alimentaire (formation des cuisiniers, « salade bar » et autres adaptations organisationnelles, sensibilisation des élèves), compostage, gestion différenciée des espaces verts etc. Le collège de Guebwiller organise le 25 mars 2014 une « journée banalisée » spécialement dédiée à la prévention des déchets (cette manifestation a été également l'occasion de réaliser une Conférence de Presse de lancement de l'opération Haut-Rhin Propre).

=> Fiche Projet A2FP12CollegesPilotes

- *Journée « banalisée » sur la Prévention des déchets au collège de Guebwiller :*

Une journée entière a été consacrée à la Prévention par le Collège de Guebwiller, en mobilisant l'équipe pédagogique et le personnel TOS et en collaboration avec tous les acteurs du territoire.

Plus de 400 élèves ont été sensibilisés dans les 8 ateliers mis en place : Gaspillage alimentaire (SM4), gestion et prévention des déchets (CC de Guebwiller), gaspillage à la cantine (service Collège du CG68), produits locaux (le maraîcher du Collège), zéro phyto (FREDON), compostage (SM4), Réemploi vieux vêtements (le Relais Est), Haut-Rhin Propre (SER et service des Routes du CG68, Brigade verte).



- « Zéro phyto » dans les collèges

⇒ Fiche Projet A2FP11ZeroPhyto

*- Gaspillage alimentaire dans les collèges*

Réalisation d'un diagnostic déchets dans les collèges pilotes et préconisations de lutte contre le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des collèges par le Service des Collèges, formation de cuisiniers dans le cadre d'une opération intitulée « Plaisir à la cantine » (DRAAF, CG68), site collaboratif des collèges haut-rhinois.

⇒ Fiche Projet A2FP12CantinesColleges

Dépenses : 10 000 €

*- Animation « je mange local, c'est trop génial » dans 4 collèges* : le Département a organisé le jeudi 5 juin une journée d'animation « je mange local, c'est génial » dans quatre collèges haut-rhinois participant à cette initiative et se fournissant régulièrement auprès de producteurs locaux : Ottmarsheim, Fessenheim, Rixheim et Habsheim.

Il s'agit pour les chefs cuisiniers et les équipes des services de restauration de ces établissements de proposer ce jour-là aux élèves des menus réalisés à base d'au moins deux produits locaux. A cette occasion, les agriculteurs et producteurs dont les produits sont utilisés dans les quatre collèges proposeront également des animations sur place.



- Lancement de la collecte des piles dans les collèges : à l'occasion de la SERD 2014, un concours relatif à la collecte de piles sera lancé en collaboration avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, la SCRELEC, éco-organisme chargé de la collecte des piles, la société SCHROLL, qui est son opérateur régional, l'association DOSCH, du secteur de l'économie sociale et Solidaire et, bien entendu, les deux Départements. L'objectif recherché, qui s'inscrit dans la Prévention qualitative, est d'augmenter le pourcentage de piles récupérées, en vue d'une élimination conforme, évitant notamment la dissémination des polluants qu'elles contiennent (métaux lourds) au travers des mâchefers d'incinération. Des étuis fabriqués avec des bâches recyclées élaborés par l'association DOSCH (i.e. « sac » en alsacien) seront distribués aux classes participantes pour collecter les piles, qui seront stockées jusqu'au printemps 2015 dans des récipients ad hoc fournis par SCHROLL. Un accompagnement pédagogique et une sensibilisation sur la Prévention qualitative, mais aussi sur les alternatives aux piles, seront proposés. Les classes ou groupes les plus efficaces seront récompensés par des produits de maroquinerie ou des ateliers de fabrication, tous deux proposés par DOSCH.

## **Axe 2 – Communication et sensibilisation en s'appuyant sur les relais existants**

### Action de communication dans les Medias :

- Conférence de Presse « Boulangers » + interviews TV (FR3 Alsace et Alsace 20), le 18 mars 2014 dans le laboratoire de boulangerie du CFA (centre de formation des apprentis) Marcel Rudloff à Colmar,



- Conférence de Presse « Prévention au Collège de Guebwiller », le 25 mars 2014, avec la présence du Président du Conseil Général du Haut-Rhin M. Charles BUTTNER,



- Interview sur la radio locale Dreyeckland sur l'action de Prévention du Conseil Général, le 10 avril 2014 (CD + SM),

- Reportage sur la consigne en Alsace dans le cadre du 19/20 de France 3 national, le dimanche 13 avril 2014,

- Dossier spécifique sur la Prévention dans *Haut-Rhin Magazine* d'avril 2014 (330 000 exemplaires) intitulé « *ça déborde : réduisons nos déchets* ».



## Action 2.1 – Sensibiliser la jeunesse :

- *Opération Haut-Rhin Propre : un jeu concours pour sensibiliser les jeunes au gaspillage alimentaire*

L'Opération Haut-Rhin Propre se déroulera les 4, 5 et 6 avril 2014. Dans le cadre de cette opération, le Conseil Général organise cette année, en partenariat avec la Direction Départementale des services de l'Education Nationale, un jeu-concours en lien direct avec la thématique européenne 2014 « Le gaspillage alimentaire », suite à la Résolution adoptée par l'Union Européenne.

Le jeu-concours portera ainsi sur le thème : "la Prévention des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire"

Ce jeu-concours s'adresse aux écoles maternelles, primaires et aussi aux collèges. Les gagnants ont été récompensés par un composteur individuel d'une capacité de 600 litres.



## **Action 2.2 – Sensibiliser les ménages à faible revenu :**

Prise de contact et sensibilisation des services en charge de l'action sociale et identification des acteurs et relais concernés : PMI, assistantes maternelles, assistantes sociales, conseillères en éducation sociale et familiale (voir comptes-rendus en annexe).

## **Action 2.3 – Créer des outils**

*- Réalisation d'une plaquette « Petit manuel des ressources au jardin »*

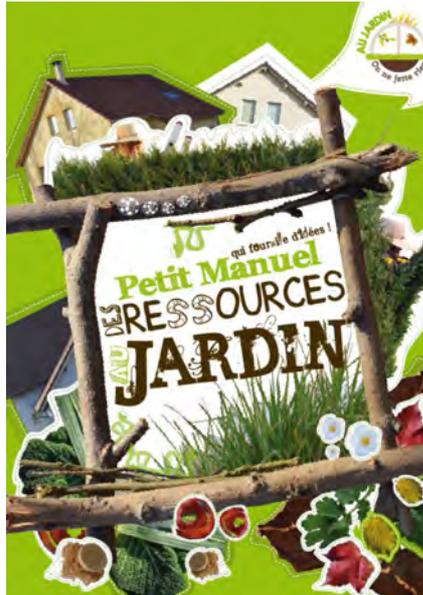
Le compostage individuel des déchets est un moyen de prévention particulièrement efficace : des dépliants sur le compostage ont déjà été diffusés depuis plusieurs années par les Départements, les EPCI en charge des déchets ou les associations.

Néanmoins, d'autres pratiques de prévention des déchets du jardin peuvent être mises en œuvre par les particuliers : le mulching, le paillage, l'utilisation de plantes à croissance lente contribuent à limiter les apports de déchets verts en déchèterie, ainsi qu'à diminuer le recours aux pesticides.

C'est pourquoi les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont décidé de diffuser une brochure portant sur les ressources du jardin et les différentes techniques de réemploi des déchets du jardin. Le manuel comportera un calendrier détachable. Une partie des manuels a été ensuite remise aux EPCI qui en ont fait la demande pour leurs opérations de promotion de la gestion des déchets verts.

Dépenses : 5 024,11 € TTC répartis de la manière suivante : 1 027,50 euros net de taxes pour les frais de personnalisation du livret et 3 816,61 € TTC pour l'impression de 15 000 livrets.

=> voir Fiche Projet A2FP23ManuelJardin



#### - Outil sur le gaspillage alimentaire

Le SM4 dispose depuis plusieurs années d'un jeu d'outils d'animation et de sensibilisation sur la thématique du gaspillage alimentaire, jeu qu'il souhaite ré-éditer en raison de son altération due à l'usage des outils.

Un groupe de travail interdépartemental a vu le jour afin de redéfinir ensemble les besoins pour cet outil, qui aura pour vocation de circuler sur l'ensemble du territoire alsacien. Ce groupe de travail est composé de représentants de : la DRAAF, la DR ADEME Alsace, le CG 67, le CG 68, le SM4, le Rectorat, la Chambre de Consommation d'Alsace.

Le jeu d'outils se compose comme suit :

- Une exposition « Des bretzels à la poubelle » : 5 affiches explicatives sur le gaspillage alimentaire, complétées par 3 affiches issues des visuels de la campagne dite « Anti-gaspi » du Ministère de l'Agriculture.
- Un outil d'animation « Aidez-nous à ranger les courses » : panneau interactif aimanté présentant un réfrigérateur et dont l'objectif est de ranger les aliments dans les zones de froid correspondantes, de manière à optimiser leur conservation.
- Un outil d'animation « Le gaspillage ça rime à quoi ? » : panneau aimanté affichant d'une part des aliments du quotidien et d'autre part leurs équivalences en émissions de gaz à effet de serre, en consommation en eau et en énergie. Le principe est de relier chaque aliment à son équivalent en gaspillage de ressources, ceci afin de faire prendre conscience des impacts environnementaux du gaspillage alimentaire.

3 réunions du groupe de travail ont eu lieu en année 2 et ont permis de définir le cahier des charges des différents outils, leur contenu, le public cible, le livret d'accompagnement des outils, le montage financier.

### **Axe 3 – Accompagner les Programmes Locaux de Prévention (PLP)**

Des subventions sont apportées tant aux PLP contractualisés avec l'ADEME qu'aux « PLP 80 % », respectivement par le Conseil Général du Haut-Rhin et l'ADMD :

- Subventions de l'ADMD hors projets pilotes (Communication, amiante-ciment) :

Dépenses : 24 108,67 €.

=> Voir Fiche Projet A2FP3 Subventions

- Subventions du Département (Communication, étude d'optimisation, aide aux animateurs) :

Dépenses : 95 593 €.

=> Voir Fiche Projet A2FP3 Subventions

#### **Action 3.1 – Animer le réseau des PLP**

- *Réseautage et gouvernance*

##### Groupe de travail interdépartemental des PLP ADEME

Le groupe de travail interdépartemental des EPCI sous PLP ADEME s'est réuni à trois reprises durant l'année 2 : le 4 juillet 2013, le 6 septembre 2013 et le 13 janvier 2014.

L'objectif de ce groupe de travail est de :

- définir ses attentes et besoins en termes d'outils de communication et de sensibilisation du grand public,
- porter à la connaissance des autres EPCI les actions de prévention localement mises en place sur leur territoire (échange d'expériences),
- mutualiser les outils et concevoir de nouveaux outils correspondant aux besoins identifiés.

Réunions thématiques : une réunion de travail thématique sur le gaspillage alimentaire a eu lieu en présence de l'ARIENA le 16 mai 2013.

### Réunion avec A3P et autres formations

#### Comitologie :

- Comité de pilotage : le bureau syndical de l'ADMD s'est tenu le 13 février 2014
- Comité de suivi interdépartemental : le Comité de suivi interdépartemental s'est réuni le 19 mars 2013 et a validé le diagnostic et plan d'actions d'année 1 et le programme d'actions d'année 2.

=> Fiche Projet A2FP31 Animer réseau PLP

#### *- Caractérisation des déchets*

Ces caractérisations ont pour objet d'étudier en détail la composition des déchets jetés dans les ordures ménagères résiduelles et/ou les collecte sélectives et/ou en déchetterie. Cette caractérisation permet de définir les pistes d'actions de Prévention et/ou de mesurer l'efficacité des actions de sensibilisation et les évolutions comportementales. En 2013, la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé et la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud ont réalisé de telles caractérisations.

Dépenses : 10 596 € et montants finalement versés : 8 171 €.

### **Action 3.2 – Susciter des PLP**

#### *- Organisation de 2 réunions collectives :*

- le 07.02.13 : présentation des PLP 80% (contenu et outils) ; retour d'expérience de la Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg.
- le 28.06.13 : rappel contenu et diagnostic d'un PLP 80% ; choix des thématiques du programme d'actions ; mutualisation d'outils ; éco-conditionnalité des aides

*- Réunions individuelles avec les 4 EPCI pilotes et accompagnement pour un lancement des PLP courant 2014 : CC du Secteur d'Illfurth, CC des Trois Frontières, CC du Pays de Sierentz, CC d'Illfurth.*

*- Formation des animateurs des PLP 80 % (19 au 21 mai 2014). NB : cette formation est ouverte aux membres des équipes projet et à des partenaires extérieurs.*

Dépenses : 1 000 €.

- *Information de l'ensemble des EPCI dans le cadre de l'ADMD (= comité de pilotage du PDP)*

- *Définition d'une stratégie pour la mise en place de PLP 80% : à la demande de l'ADEME, une stratégie pour le déploiement des PLP 80% a été élaborée. Elle définit les modalités et le calendrier de ce déploiement, ainsi que les outils pour y parvenir. Ainsi, différents documents type sont proposés : délibération, état des lieux, trame de PLP...*

=>Fiche Projet A2FP32 Susciter PLP80%\_68

Résultats : L'année 2 verra la décision de principe de réaliser des PLP dans les Communautés de Communes de Sierentz et des Trois frontières. Ceci portera à 85,1 % le taux de la population couverte par un PLP à l'échelle du Haut-Rhin : l'objectif fixé dans la convention, soit 80 %, est donc ainsi non seulement atteint, mais même dépassé.

## **Axe 4 – Mobilisation des acteurs du territoire**

- *Participation au Colloque sur le gaspillage alimentaire* organisé par l'Institut Eco-Conseil de Strasbourg : ce colloque s'inscrit dans le cadre de l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il permettra d'échanger sur les pratiques et expériences menées en France, mais aussi internationalement. Il s'adresse à des acteurs publics, associatifs, à des chercheurs et scientifiques et à tous les praticiens concernés. Les actions menées par le Conseil Général dans les collèges seront présentées par M. Pascal NEUVY.

### **Action 4.1 – Soutien à l'innovation et à l'expérimentation**

- *Soutien à des projets pilotes :*

Au cours de l'année 2, 6 nouveaux projets pilotes ont été retenus :

- Enfants de la Vallée (CC de la Vallée de Kaysersberg) : promotion des couches lavables en crèche
- Collège Charles PEGUY à WITTELSHEIM, gaspillage alimentaire
- Association SAHEL vert, pâturage sur 2 collèges (CERNAY et WITTELSHEIM),
- Pôle Habitat de COLMAR : réalisation de jardins partagés,
- Zone51 : animation des éco-manifestations en Alsace,
- Compost plus : référentiel compostage des biodéchets et guide méthodologique (prévention qualitative ?).

Dépenses : 27 767 €

=> Fiche Projet A2FP41ProjetsPilotes CD

*- Soutien à l'accompagnement des éco-manifestations*

La présence sur le territoire alsacien de l'association Zone51, soutenue depuis plusieurs années par les 2 Départements et l'ADEME, a permis de développer la plate-forme d'accompagnement de l'organisation des éco-manifestations d'Alsace (EMA) qui fait référence au niveau régional, voire national.

Un salarié de Zone51 anime la plate-forme accompagne les structures organisatrices de manifestations culturelles ou sportives, et développe des outils facilitateurs de la mise en place d'éco-manifestations.

Le volet « déchets » comporte le tri et la prévention des déchets (utilisation de vaisselle réutilisable, tickets récupérés, etc...).

La plate-forme EMA organise un appel à projet « Graines d'éco-manifs » qui récompense depuis 3 ans des organisateurs d'éco-manifestations exemplaires (6 par an) et constitue des fiches techniques sur chacune de ses manifestations.

Le succès de la plate-forme rend toutefois nécessaire la recherche d'une structure d'hébergement plus solide à même de faire face à son développement

*- Recycleries, ressourceries et actions de Prévention menées dans le secteur de l'économie sociale et solidaire*

- Aide à l'association ESPOIR (Investissement)  
Dépenses : 100 000 €
- Association DEFI de Guebwiller : étude de faisabilité  
Dépenses : 4 200 €
- Aide aux associations Emmaüs et Espoir (fonctionnement)  
Dépenses : 64 000 €
- Aide à la banque alimentaire  
Dépenses : 15 000 €

=> Fiche Projet A2FP41Recycleries

**Action 4.2 – Organiser la concertation sur des thèmes variés**

*- Maintien et développement de la consigne*

Durant l'année 2, contact a été pris avec le Syndicat des Brasseurs d'Alsace en la personne de Michel Haag, son président et Anne Brasier-Lecat, sa secrétaire générale. Une rencontre a eu lieu et a permis de définir les attentes respectives du

Syndicat d'une part et des Conseils Généraux d'autre part, et de constater que les intérêts des deux parties convergent. Une deuxième rencontre a eu lieu et a permis d'étudier plus précisément le fonctionnement de la consigne et ses différentes étapes, du producteur au consommateur, en passant par l'échelon de la grande distribution : visite de la brasserie Meteor à Hochfelden, visite de l'unité de réception des bouteilles consignées de l'hypermarché CORA de Dorlisheim et échanges avec son Directeur, qui est par ailleurs Président de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD).

Lors de ces deux rencontres, des pistes de travail communes ont été élaborées, qui pourront se concrétiser en année 3, avec la collaboration de la FCD et du Syndicat des Brasseurs.

Enfin, les médias nationaux se sont saisis de cette question de la consigne, avec un reportage sur FR3 national, dans le cadre du journal du 19/20, le dimanche 13 avril 2014, avec présentation de l'initiative interdépartementale.

- *Opération de lutte contre le gaspillage alimentaire du pain avec les boulangers :*  
« *Le pain n'en perdez pas une miette* »



L'année 2014 a été déclarée année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, chaque année, plus d'un tiers de la production agricole mondiale est perdue ou jetée, soit 1,3 milliard de tonnes d'aliments consommables.

En France, ce sont 20 kilos par an et par habitant qui sont ainsi gaspillés, dont 7 kilos de denrées alimentaires encore emballées. Cela a des répercussions

environnementales et éthiques, mais aussi économiques : 400 à 500 euros par an et par ménage sont ainsi « jetés à la poubelle ».

Face à ce constat, les Collectivités Locales, via leurs Programmes locaux de prévention des déchets, ont décidé de mener des actions visant à prévenir et sensibiliser à la problématique du gaspillage alimentaire.

C'est dans ce cadre que se déroule l'action « Le pain, n'en perdez pas une miette », avec le concours des Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de l'ADEME et des Fédérations Patronales de Boulangeries alsaciennes.

Les boulangeries constituent en effet un levier important de sensibilisation auprès du public : 95% des Français consomment du pain au moins une fois par jour, et 69% d'entre eux l'achètent en boulangerie.

Le pain est un produit emblématique de la culture française, accessible et nutritif, mais il a une durée de vie relativement courte et fait ainsi fréquemment l'objet de gaspillage.

Durant la semaine du développement durable, du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2014, les boulangeries participantes ont mis à disposition de leur clientèle des conseils pour mieux conserver le pain frais et des fiches-recettes pour réutiliser le pain dur. Ces boulangeries étaient signalées par une affiche en vitrine, informant de leur engagement dans cette démarche.

Cette opération a officiellement été lancée par M. Pierre GSELL, Président de l'ADMD et de la Commission de l'Environnement du Conseil Général du Haut-Rhin, le 18 mars 2014 dans le laboratoire de boulangerie du CFA Marcel Rudloff à Colmar.

=> Fiche Projet A2FP42 Gaspillage pain\_68

#### *- Construction d'un programme d'action avec la grande distribution*

La grande distribution dispose d'un potentiel d'actions important dans le domaine de la prévention : choix de produits moins emballés, étiquetage environnemental, circuits courts et produits locaux ou de saison, cession des surplus au secteur caritatif, consigne, éco-produits et commerce équitable (liste non exhaustive). Afin de prioriser les questions à traiter et de formuler des propositions, une première réunion de travail régionale a été organisée avec les animateurs de plans et programmes de prévention et l'ADEME le 25 septembre 2014 à Colmar. Les ateliers de travail étaient encadrés par un animateur d'Espace Environnement. L'objectif est de construire avec la grande distribution un programme d'action « consommation et grande distribution ».

#### *- Place de l'économie solidaire dans les filières de récupération du mobilier usagé*

Une information sur les filières de récupération du mobilier usagé a été organisée dans le cadre de d'une réunion de l'ADMD, le 18 septembre 2014 à du Département Il a été décidé à cette occasion de poursuivre la démarche en organisant une réunion technique avec tous les EPCI concernés, les éco-organismes Valdelia et Eco-Meubles , en y associant les structures de l'ESS concernées, et des animateurs de programmes locaux de prévention.

- *Secteur de l'ESS / le RELAIS Est* : contact a été pris avec le RELAIS Est, qui organise la collecte, le tri et la revente de vieux vêtements. Le développement de ce créneau du réemploi et donc de la Prévention a été examiné et des actions concrètes sont en programmation.

## **Axe 5 – Intégrer la Prévention aux observatoires départementaux**

### **Actions 5.1 – Suivi de la réduction des déchets ménagers**

L'observatoire départemental des déchets réalise depuis 1994 un bilan départemental des déchets ménagers du Haut-Rhin.

Traditionnellement structuré par rapport aux performances de tri sélectif et au tonnage d'ordures résiduelles, le bilan comporte désormais des indicateurs de prévention et de réduction des déchets, mis en valeur par EPCI : évolution des déchets ménagers totaux, ordures ménagères et assimilées et des ordures ménagères résiduelles par rapport à 2010, année de référence du PDP.

Par ailleurs les indicateurs sont consolidés pour fournir un bilan départemental de la prévention des déchets, et plusieurs facteurs extérieurs pouvant influencer la production de déchets sont examinés (météo, économie régionale) mais comprennent parfois un décalage dans le temps (consommation, PIB) qui réduit leur intérêt. En 2012, on constate une tendance à la baisse de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) par rapport à 2010, tendance très marquée pour les ordures ménagères résiduelles en raison de la mise en place progressive de la redevance incitative. En ce qui concerne la prévention qualitative, on constate que la collecte séparative de déchets dangereux des ménages augmente.

### **Actions 5.2 – Observer l'évolution des comportements**

## ANNEXE 2

Principales orientations de la loi sur la Transition énergétique (procédure d'adoption en cours) :

- Objectifs de prévention : 10 % de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2025 par rapport à 2010. Il est à noter que l'objectif des lois Grenelle était de 7 % sur les seuls Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : le nouvel objectif est donc nettement plus contraignant,
- Taux de valorisation global des déchets : un objectif de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025 a été fixé,
- La création de nouvelles installations de Traitement Mécano-Biologique (TMB) est à éviter,
- Tarification incitative : 15 millions d'habitant en 2020 et 25 millions en 2025 devront être couverts par un tel dispositif,
- Baisse de l'enfouissement en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) : - 30 % en 2020 et - 50 % en 2025 par rapport à 2010,
- Réflexion sur la mutualisation à l'échelle interdépartementale des équipements de traitement,
- Combustible Solide de Récupération (CSR) : le développement d'une filière de valorisation énergétique des CSR est encouragé. Les CSR devront cependant être traités dans des installations dédiées à la production d'énergie et/ou de chaleur, pouvant également utiliser des combustibles classiques. Un « cadre réglementaire adapté » encadrera cette pratique.

## ANNEXE 3



### Plan Départemental de Prévention (PDP) du Département du Haut-Rhin

## PROGRAMME D' ACTIONS

### Année 3

1<sup>er</sup> janvier 2015 – 31 décembre 2015

#### Axe 1 - Eco-exemplarité

##### **Action 1.1 - Prévention des déchets dans l'administration départementale**

###### - Démarche « Zéro phyto »

- L'étude FREDON sur les sites expérimentaux du Département et dans les collèges a permis d'établir des « Programmes de gestion différenciée » des espaces verts, qui fixent des préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires, pour limiter la production de déchets verts et encourager leur utilisation sur place,

- Sur la base de cette étude, le déploiement du dispositif « Zéro phyto » se fait progressivement dans les différents services concernés :
  - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Direction des Moyens Généraux (DMG) souhaite éliminer toute substance nocive pour l'environnement,
  - La DMG engagera un troisième jardinier spécifiquement pour assurer les tâches liées à la démarche « Zéro phyto »,
  - Pour les contrats d'entretien des espaces verts externalisés, les titulaires des marchés formaliseront leur démarche par un engagement écrit de non utilisation de produits phytosanitaires,
  - La DMG s'engagera dans une démarche de certification « Zéro phyto » (1, 2 ou 3 libellules),
  - Les produits d'élagage et les tailles issus de l'entretien des massifs seront broyés pour être utilisés comme paillis. Les tontes de gazon et les fleurs fanées pourront également servir au paillage,
  - La gestion différenciée des espaces verts sera développée : tontes alternatives (mulching), prairies permanentes ou fleuries, couverture du sol par des plantes à croissance lente, etc,
- Acquisition du matériel nécessaire au désherbage thermique ou mécanique,
- Désherbage manuel : poursuite de la collaboration avec les associations de handicapés.

*- Prévention des déchets au sein de l'administration départementale :*

De nombreuses actions de Prévention sont menées, soit à l'initiative de l'équipe projet, soit spontanément par les services du Département (liste non exhaustive) :

- Sensibilisation des agents : dans le droit fil des « volontaires pour le Climat », la sensibilisation des agents sera poursuivie, en liaison notamment avec le service de la Communication interne et le service « qualité ». La Communication interne, partenaire privilégiée dans ce domaine, pourra s'appuyer sur le journal interne « Passerelle » et l'Intranet,
- Dématérialisation, limitation du papier,
- Visioconférence,
- Collecte interne des biodéchets, papiers, plastiques, bouchons,
- Tri sélectif des piles usagées,
- Eco-produits, etc.

*- Intégration de la Prévention dans le programme Planet 68*

*Planet 68* est une démarche transversale qui vise à mobiliser la Collectivité départementale dans le sens de la transition énergétique et économique. La problématique de la Prévention des déchets et des bons gestes au bureau fait partie

intégrante de cette démarche. Les actions suivantes pourront être menées ou initiées au cours de l'année 3 :

- Présentation devant le comité de pilotage, en janvier 2015, de la problématique de la prévention et de la gestion des déchets : cette réunion sera l'occasion de proposer d'associer les membres du comité à la diffusion dans les services des actions d'éco-exemplarité et de mettre ainsi en place un mode de gouvernance apte à mobiliser 'ensemble des agents du Département.
- Réalisation d'un guide des bons gestes de Prévention au bureau.

- *Poursuite du déploiement de fontaines à eau (15 par an)*

- *Mise en place de composteurs sur tous les sites du Département* : chaque site du Département sera doté d'un ou plusieurs composteurs de 600 litres. Les jardiniers ou les prestataires extérieurs sont chargés de les alimenter, de veiller à la qualité du compost et à sa réutilisation. Des panneaux explicatifs pourront équiper certains sites, notamment le Nouvel Hôtel du Département, dans une optique didactique et pour des démonstrations pratiques.

- SERD 2014 : Collecte de vieux vêtements avec le RELAIS dans les trois principaux sites du Département, éventuellement couplée avec d'autres types d'objets réutilisables (lunettes, jouets, téléphone portable). A l'Hôtel du Département à COLMAR cette collecte sera accompagnée d'autres actions relatives à la prévention des déchets : exposition de *recup'art* ou de meubles de récupération design par l'association ESPOIR et, potentiellement, une exposition/défilé de vêtements de récupération par un créateur(trice) local, exposition sur les bons gestes de Prévention, atelier de lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'outil du SM4, l'animation du service des Collèges et la fabrication à la cafétéria de recettes utilisant des restes.

- SERD 2015 : les actions menées en 2014 seront poursuivies et élargies sur la base de l'expérience acquise et de nouvelles actions seront programmées.

## **Action 1.2 - Prévention des déchets dans les collèges**

- *Les 5 Collèges pilotes* (Cernay, Fortschwihr, Guebwiller, Illfurth, Wittelsheim) :

Le retour d'expérience des collèges pilotes pourra être diffusé à l'ensemble des collèges, voire des établissements scolaires, sous forme de fiches pratiques ou d'un guide plus transversal. Le guide des préconisations de la FREDON dans le cadre de l'étude « Zéro phyto » constitue également un apport utile dans cette optique. Par ailleurs, la journée « banalisée consacrée à la Prévention organisée en avril 2014 par

le collège de Guebwiller a fait l'objet d'une fiche projet, mise sur OPTIGEDE, qui pourra utilement servir de modèle pour d'autres établissements scolaires.

En liaison avec l'Education Nationale et les services et partenaires du Département concernés, il est également envisageable d'organiser des ateliers d'échanges sur des thématiques relatives à la Prévention.

- *Généralisation progressive de la Prévention à l'ensemble des Collèges haut-rhinois*

Dès la rentrée 2015, de 2 à 4 collèges pourront faire l'objet d'une prestation externalisée de mise en place d'un programme de Prévention des déchets. Cette démarche pourra être poursuivie les années précédentes.

- *Gestion pastorale des espaces enherbés* : Une expérimentation visant à tester l'utilisation de moutons, sous la houlette d'un berger, pour brouter gazon et autres espaces verts sera réalisée dans deux collèges (finalisation en cours).

- *"Zéro phyto" dans les collèges (voir 1.1)*

- *La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges : formation des cuisiniers (DRAAF et CG68)*

- *Visite des cantines (y compris hors collèges pilotes) par le service des collèges, avec pesée et préconisations d'amélioration.*

- *Information des collégiens* : à l'entrée des cantines, la provenance locale et leur mode de production (agriculture biologique) seront affichés, le cas échéant, pour sensibiliser les collégiens sur les filières courtes et les alternatives aux pesticides et les inciter par ce biais à moins gaspiller les aliments.

- *Collecte de vieux vêtements avec le RELAIS* dans tous les collèges du Haut-Rhin, éventuellement couplée avec d'autres types d'objets (lunettes, jouets, téléphones portables) au printemps 2015.

- *Formation des personnels TOS des collèges* : ces personnels, responsables du fonctionnement quotidien des collèges, sont aussi les acteurs privilégiés pour la mise en œuvre des actions de Prévention. Une première formation sur les principes du « Zéro phyto » sera proposée en année 3, sur d'autres sujets les années suivantes (compostage, gaspillage alimentaire, repas bas carbone, utilisation d'un bar à salade, .. etc.).

- *Collecte des piles dans les collèges* : lancée à l'occasion de la SERD 2014, ce concours relatif à la collecte de piles - organisé en collaboration avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, la SCRELEC, éco-organisme chargé de la collecte des piles, la société SCHROLL, qui est son opérateur régional, l'association DOSCH, du secteur de l'économie sociale et Solidaire et les deux Départements – verra son

aboutissement au printemps 2015, avec la pesée des quantités de piles collectées par les différentes classes ou groupes d'élève. L'objectif recherché au travers de cette opération, qui s'inscrit dans la Prévention qualitative, et d'augmenter le pourcentage de piles récupérés, en vue d'une élimination conforme, évitant notamment la dissémination des polluants qu'elles contiennent (métaux lourds) au travers des mâchefers d'incinération. Des étuis fabriqués avec des bâches recyclées élaborés par l'association DOSCH (i.e. « sac » en alsacien) ont été distribués aux classes participantes pour collecter les piles, stockées ensuite dans des récipients ad hoc fournis par SCHROLL. Un accompagnement pédagogique et une sensibilisation sur la Prévention qualitative, mais aussi sur les alternatives aux piles, sera proposé. Les classes ou groupes les plus efficaces seront récompensés par des produits de maroquinerie ou des ateliers de fabrication, tous deux proposés par DOSCH

## **Axe 2 - Communiquer et sensibiliser** **en s'appuyant sur les relais existants**

### **Action 2.1 - Sensibiliser la jeunesse**

#### *- L'opération Haut-Rhin Propre*

Les opérations de nettoyage de la nature seront aussi accompagnées en 2015 par des actions pédagogiques suscitées par le Département du Haut-Rhin. La forme de cet accompagnement (jeu-concours, outils de sensibilisation...) reste à définir.

#### *- Education à l'environnement*

Le réseau ARIENA consacre déjà 17 % de ses interventions pédagogiques au domaine de la Prévention (compostage, gestion différenciée essentiellement). Ce pourcentage pourrait augmenter significativement dans les années à venir. Les contacts pris avec l'ARIENA ont permis de sensibiliser cet organisme fédérateur à l'échelle interdépartementale sur cette question et une première formation sur la Prévention a été proposée aux animateurs. Sur cette base, des interventions pédagogiques encore plus nombreuses pourront être proposées aux établissements scolaires et les CINE pourront développer cette thématique pour les groupes qu'ils accueillent. Le retour d'expérience des collèges pilote bas-rhinois sur le gaspillage alimentaire et la formation sur la Prévention suivie par un animateur de l'ARIENA à COLMAR vont dans le sens d'un encore meilleure prise en compte de ce thème dans l'éducation à l'environnement en Alsace.

Des contacts ont été pris avec le nouveau CINE de Hirtzfelden, qui développe déjà des actions dans le domaine de la Prévention. Il couvre le secteur des Communautés de Communes Essor du Rhin et Centre Alsace, non couvertes à ce jour par des PLP. Une collaboration fructueuse pourrait s'engager dans le cadre du PDP, avec notamment l'ouverture européenne et transfrontalière du CINE, qui vise à favoriser les échanges franco-allemands.

*- Campagne de communication sur la prévention*

Cette action est destinée à sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets. A partir de photos et slogans réalisés par des jeunes dans des ateliers encadrés par un photographe professionnel en contrat avec le syndicat SM4 (68), une sélection sera opérée par un jury, puis fera l'objet d'une campagne d'affichage sur les flancs de bus départementaux début 2015. Quatre EPCI alsaciens, dont 2 dans le Bas-Rhin (SMICTOM de la Région de Saverne, SMICTOM d'Alsace Centrale) ont participé en organisant des ateliers photos sur leur territoire. En complément, une exposition des clichés sélectionnés sera réalisée sur des kakemonos et pourra circuler dans les territoires (collèges, EPCI).

*- Collecte de piles auprès des collégiens*

La collecte séparative des piles des ménages constitue une opération de prévention qualitative. L'éco-organisme Screlec propose au Département d'organiser en partenariat avec la société Schroll et la société Dosch, un concours de collecte de piles auprès des collèges bas-rhinois. Cette collecte sera accompagnée d'une sensibilisation des élèves et enseignants au tri sélectif des piles et accumulateurs. Les lots offerts par le Département consisteront en des ateliers de confection d'objets réutilisant des bâches publicitaires usagées, illustrant ainsi le principe de l'économie circulaire. Le concours est prévu d'octobre 2014 à février 2015, avec une médiatisation lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets de 2014.

## **Action 2.2 - Sensibiliser les ménages à faible revenu**

Suite à la rencontre avec la Direction des affaires sociales qui a permis d'identifier, d'une part, les différents groupes cibles concernés par la prévention (assistantes sociales, assistantes maternelles, conseillères en économie sociale et familiale) et, d'autre part, les moments de rencontre ou de formation de ces travailleurs sociaux susceptibles d'être utilisés pour la sensibilisation à la Prévention, des interventions pourront être proposées sur la Prévention en général (voir outils au chapitre 2.3) ou sur des thématiques précises, comme par exemple les couches réutilisables des nourrissons.

Ce programme d'intervention sera construit au cours de l'année 3 avec notamment de manifestations :

- *Le Salon régional de la petite enfance, le 29 octobre 2014 :*

Il s'agit d'un salon qui vise l'ensemble des structures collectives qui se consacrent à la petite enfance (crèches, périscolaire...) : des stands de tous les partenaires privés et publics de ces institutions seront représentés et des conférences thématiques seront tenues.

Le Département proposera un stand, qui portera sur les deux thématiques suivantes : la promotion des couches lavables et la problématique de la qualité de l'air intérieur. L'ASPA animera le stand sur cette dernière thématique, qui concerne également pour partie le domaine de la Prévention des déchets : en effet, les bonnes pratiques pour éviter des émissions nocives consiste à utiliser par exemple des produits d'entretien écologiquement inoffensifs. Pour les couches lavables, l'animation, sera faite conjointement par le SM4, la CC de Kaysersberg et des représentants des crèches de Hachimette et de Logelbach, qui disposent d'une expérience en la matière.

- *Journée professionnelle des assistants maternels du Haut-Rhin :*

Cette journée, organisée sous l'égide de la PMI et de la CAF, se déroulera à Colmar le 25 avril 2015, soit juste avant la semaine internationale de la couches lavables. Elle rassemble tous les Relais Assistante Maternelle (RAM) du Haut-Rhin et potentiellement 800 assistants maternels du Département, autour de conférences et d'une exposition vente de matériels éducatifs et pédagogique. Un stand sur les couches lavables pourra être déplié à cette occasion, animé par les chargés de mission PLP et PDP, avec le témoignage d'assistantes maternelles utilisant déjà des Couches lavables.

- *Formation des assistantes maternelles :* en 2015, un module sur la Prévention des déchets sera ajouté à cette formation annuelle, ainsi que les années suivantes.

### **Action 2.3 - Créer des outils**

La réalisation d'outils de communication mutualisables pour l'ensemble des PLP (dépliants, affiches, guides, exposition interactive...) sera poursuivie :

- *L'outil sur le gaspillage alimentaire,* réalisé en année 2 avec le SM4 et la DRAAF, fera l'objet d'une mise à disposition et d'une itinérance organisée en année 3. Il a vocation à être utilisé par les PLP, entre autres acteurs de la prévention. Cet outil d'animation comprend : 8 panneaux d'exposition sur le gaspillage alimentaire, un support d'animation sur le rangement du réfrigérateur et les dates de péremption, et un outil sur les équivalences en gaspillage d'eau et en émissions de gaz à effet de serre pour les aliments les plus couramment gaspillés.

- *Plaquette grand public sur les possibilités de gérer ses déchets de jardin in situ et de favoriser la biodiversité :*

Cette plaquette a pour vocation de sensibiliser les ménages à la Prévention des déchets verts, à limiter le recours aux pesticides et à diminuer les apports en déchetteries. Cette démarche pourra être l'occasion de réfléchir avec l'ensemble des EPCI concernés aux moyens et stratégies de réduire significativement les apports en déchetterie et à diminuer ainsi le coût du service : une action coordonnée de l'ensemble des acteurs à l'échelle interdépartementale est de nature à produire une diminution significative de la production de déchets verts.

- *Une animation Power Point et un dépliant présentant de manière simple et attractive l'intérêt des enjeux de la Prévention des déchets* pourront être réalisés, avec une vocation généraliste, susceptible de toucher tous les publics : élus, associations, travailleurs sociaux, grand public, scolaires etc.

- *Logiciel cartographique interactif des associations d'aide alimentaire en Alsace :*

L'objectif recherché au travers de cet outil est de limiter le gaspillage alimentaire, tout en optimisant l'approvisionnement des épiceries solidaires et autres organismes distribuant des denrées alimentaires aux nécessiteux et en proposant une meilleure alimentation aux personnes en précarité.

Ce site Internet présente les fonctions suivantes :

- il recense toutes les associations en attente de dons situées à proximité des donateurs (producteurs et distributeurs de denrées alimentaires). Il est possible de définir un périmètre de recherche sur la carte des associations.
- Chaque implantation d'association dispose d'une fiche qui récapitule les besoins de l'entité en question et donne différentes informations (coordonnées, référent, activité, nombre de personnes...).

### **Axe 3 - Accompagner les programme locaux de prévention (PLP)**

#### **Action 3.1 - Animer le réseau des PLP**

- *Projets pilotes :*

- o Les projets pilotes déjà en cours seront évalués et les résultats feront l'objet d'une large diffusion
- o De nouveaux projets pilotes seront retenus par le Bureau de l'ADMD.

- *Aides du Conseil Général et de l'ADMD :* aides aux actions (investissement, fonctionnement), caractérisations...

*- Groupe de travail interdépartemental des PLP ADEME*

L'objectif de ce groupe de travail est de :

- définir ses attentes et besoins en termes d'outils de communication et sensibilisation grand public,
- échanger entre EPCI sur les actions prévention mises en place sur leur territoire
- mutualiser les outils et concevoir de nouveaux outils correspondants aux besoins identifiés.

Il est prévu de réunir ce groupe au moins 2 fois, en fonction des projets ou des thèmes abordés.

*- Participation aux réunions du réseau A3P :*

Réunions nationales ou interrégionales organisées par l'ADEME et animées par Espace Environnement. Les 2 Départements utiliseront la possibilité d'organiser des réunions régionales pour approfondir certaines thématiques avec l'aide de l'agence BIOS. La thématique des actions avec la grande distribution est d'ores et déjà retenue, en rapport direct avec l'action 4.2

*- Comitologie*

- Comité de pilotage : la réunion de la Commission consultative du PPGDND est prévue en janvier 2015 afin de prendre connaissance de l'avancée du PDP.
- Comité de suivi interdépartemental : le Comité de suivi interdépartemental se réunira à la fin de l'année 3 afin de valider le plan d'action d'année 3 et le programme d'actions d'année

Par ailleurs, les actions de prévention restent à l'ordre du jour des réunions du **Groupe de concertation déchets**, afin de

**Action 3.2 - Susciter des PLP**

- Accompagner les « PLP type 80 % »
  - o Réunions du groupe de travail interdépartemental ad hoc, après interrogation des EPCI concernés
  - o Diffusion du guide pratique relatif au PLP type
  - o Information des EPCI à l'ADMD
  - o Rencontres individualisées avec les techniciens et/ou les élus

Objectif : 2 nouveaux EPCI sous PLP 100 % et/ou 88 % de la population desservie.

## **Axe 4 - Mobiliser les acteurs du territoire**

### **Action 4.1 - Susciter l'innovation et l'expérimentation**

#### *- Soutien à l'accompagnement des éco-manifestations*

Le succès de la plate-forme éco-manifestations (ema) est menacé par la fragilité de la structure associative porteuse du projet (Zone 51), soutenue depuis plusieurs années par les Conseils Généraux au titre de la prévention des déchets et l'ADEME, ainsi que la Ville de Sélestat. Afin de préserver la dynamique créée autour de l'organisation des éco-manifestations, le principal objectif est désormais de rechercher une nouvelle structure à même de reprendre de façon durable la plate-forme ema. Dans une période transitoire, ema deviendrait une association qui passerait une convention avec l'ensemble de ses partenaires sur la base d'un programme annuel.

#### *- Appel à projet sur les thèmes de la prévention*

L'année 2014 a été déclarée année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, chaque année, plus d'un tiers de la production agricole mondiale est perdue ou jetée, soit 1,3 milliards de tonnes d'aliments consommables. En France, ce sont 20 kilos par an et par habitant qui sont ainsi gaspillés, dont 7 kilos de denrées alimentaires encore emballées. Cela a des répercussions environnementales et éthiques, mais aussi économiques : 400 à 500 euros par an et par ménage seraient ainsi « jetés à la poubelle ».

Face à ce constat, l'ADEME et la DRAAF ont décidé en 2014 d'unir leurs moyens pour encourager les actions visant à prévenir et sensibiliser à la problématique du gaspillage alimentaire. Le Département pourrait venir renforcer en 2015 le fonds finançant l'appel à projet sur le gaspillage alimentaire, afin de ne pas disperser les initiatives.

Un autre fonds pourrait être constitué pour un appel à projet sur la réparation et la réutilisation.

### **Action 4.2 – Organiser la concertation sur des thèmes variés**

#### *- Préservation et développement de la consigne en Alsace*

La consigne en Alsace est historique, liée à l'existence de nombreuses brasseries dans le passé et à la consommation de bière alsacienne. Cette pratique a régressé avec le regroupement ou la disparition des petites entreprises. Elle aurait pu disparaître si le syndicat des brasseurs n'avait pas défendu son intérêt économique et environnemental en faisant réaliser une étude sur la consigne.

Les premiers contacts pris avec le syndicat des brasseurs d'Alsace et la grande distribution pourraient déboucher sur un plan d'action pour redonner un second souffle à cette pratique.

- *Journées d'échanges thématiques animées par Espace Environnement (B) /belge pour l'ensemble des PLP :*

Il s'agit d'une journée d'échanges entre animateurs de PLP alsacien. Le programme proposé par l'ADEME comporte, le matin, des thématiques d'ordre méthodologiques (conduite et évaluation, valorisation des résultats) et, l'après-midi, un sujet technique, qui couvre tout le champ de la Prévention des déchets biologiques.

- *Aides aux recycleries* (investissement et fonctionnement) : création de la recyclerie par l'association DEFI à Guebwiller et poursuite de l'aide au fonctionnement pour les associations ESPOIR et EMMAÜS. Accompagnement des recycleries pour la mise en place de la REP « Meubles »

- *Aides aux épiceries sociales*

- *Etude sur la consigne* : contacts avec les entreprises d'embouteillage (brasseries, eau de source)

- *Prise de contact et co-construction d'actions avec les acteurs des territoires :*

- *Chambre d'Agriculture* : le monde agricole est susceptible de valoriser directement (i.e. sans passer par le service public de collecte des déchets) des déchets d'espaces verts, de jardin, des sous-produits alimentaires issus de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution, ainsi que des biodéchets, par incorporation dans un compost, par épandage direct, par la technique du BRF ou pour l'alimentation humaine (banque alimentaire) et animale. Par ailleurs les restes de pain ou de l'industrie agroalimentaire peuvent servir en alimentation animale. Le contact avec la Chambre d'Agriculture doit explorer les solutions réalistes pour diminuer significativement les apports en déchetteries en mettant en relation les acteurs publics et privés de la collecte des déchets avec le monde agricole. Une réflexion est en cours au sein du Département (Service Environnement et Agriculture) pour améliorer l'approvisionnement des cantines publiques par des agriculteurs locaux : cette démarche s'inspire de l'opération *Agrilocal* mise en place dans la Drome, avec un site dédié, qui permet de répondre facilement aux contraintes du code des marchés publics.

- *Grande distribution* : la grande distribution dispose d'un potentiel d'actions important dans le domaine de la Prévention : choix de produits moins emballés, étiquetage environnemental, circuits courts et produits

locaux ou de saison, cession des surplus au secteur caritatif, consigne, éco-produits et commerce équitable (liste non exhaustive). Pour sérier les questions à traiter avec la grande distribution, il est proposé de faire appel, conformément à la proposition de l'ADEME, à un intervenant extérieur qui pourra animer un *Forum* sur cette question.

○ Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire : les contacts avec les associations de l'ESS engagées dans la Prévention seront poursuivis et amplifiés. La Chambre de Consommation d'Alsace pourra également utilement être recontacté, notamment par rapport à son site dédié à l'ESS, baptisé Zig Zag, qui concerne directement le secteur de la Prévention au travers de la réparation, du réemploi ou des circuits courts. Le logiciel cartographique relatif aux dons de produits alimentaires aux associations, ainsi que la REP meuble avec VALDELIA, feront l'objet de réflexions et de propositions en vue de leur optimisation.

- *Réseau des acteurs des Territoires* : le Département anime un réseau constitué des élus locaux, techniciens, Directeurs de Collectivités et Secrétaires de Mairie, agents de développement etc., qu'il réunit régulièrement pour traiter de problématiques concernant les territoires, avec visites d'équipements. Une journée du réseau sera consacrée à la Prévention des déchets courant 2015.

- *Poursuite de l'action engagée sur le gaspillage du pain*

Il sera proposé aux fédérations des boulangers des actions sur le gaspillage du pain dans le prolongement des actions menées en 2014, qui ont connu un certain succès.

## **Axe 5 – Suivi**

Monitoring interne : mise en place d'un protocole de suivi des réunions et de l'équipe-projet.

### **Axe 5 – Intégrer la Prévention aux observatoires départementaux**

Actions 5.1 – Suivi de la réduction des déchets ménagers

Le bilan départemental des déchets comportera désormais des indicateurs de prévention et de réduction des déchets, mis en valeur par EPCI : évolution des déchets ménagers totaux, ordures ménagères et assimilées et des ordures ménagères résiduelles par rapport à 2010, année de référence du PDP.

Actions 5.2 – Observer l'évolution des comportements

Il n'est pas prévu de sondage en année 3.

## **PROGRAMME**

### **AIDES AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION**

#### **Bénéficiaires**

EPCI

#### **Actions soutenues**

Les actions concernées sont notamment :

- les actions d'information, de formation et de sensibilisations des acteurs (élus, personnels territoriaux, responsables d'associations, enseignants, décideurs économiques...),
- les actions de sensibilisation visant à induire des changements de comportement des usagers,
- les actions de concertation visant à faciliter l'implantation d'installations de gestion de déchets de toutes natures.

Les EPCI seront incités à utiliser les outils de communication existants.

#### **Conditions**

- Les bénéficiaires doivent présenter un plan de communication annuel détaillé avec échéancier au Département (SER)
- Les projets d'outils de communication doivent obligatoirement être validés par le Département,
- Les documents aidés doivent porter le logo du Département,
- Le contenu des formations doit être validé par le Département (SER),
- La collectivité doit avoir un règlement de collecte adopté et en cours de validité.

#### **Modalités d'aides**

- **CG 68** : maximum 30 % du montant H.T. de l'opération

#### **Cumul des aides**

Le cumul des aides publiques (y compris aides de la société Eco-Emballages) ne doit pas dépasser 70 % du coût de l'opération.

Dans le cas où l'opération est financée par plusieurs partenaires (ADEME + Département + autres), le taux de participation sera décidé au cas par cas par le SER.

## **PROGRAMME**

### **AIDES AUX ETUDES**

#### **Bénéficiaires**

EPCI

#### **Etudes soutenues**

L'objectif des études est d'optimiser la gestion des déchets par les EPCI : elles doivent permettre de maximiser la valorisation des déchets tout en maîtrisant les coûts d'exploitation. Elles servent également à examiner les modalités d'évolution du service public de collecte lors de l'introduction de la redevance incitative ou de la mise en place de la collecte sélective des biodéchets.

Elles se déclinent dans les domaines suivants :

- la rénovation et l'optimisation du service public de collecte et des déchèteries, y compris les démarches qualité labellisation ou certification,
- le développement et l'optimisation du parc de tri et de recyclage des déchets ménagers,
- l'amélioration des performances de valorisation de l'énergie issue des déchets,
- la promotion de démarches de suivi et de progrès des installations de traitement,
- les études de suivi ou d'évaluation d'opération (dont campagnes de mesures),
- les actions visant à la connaissance et au partage des bonnes pratiques,
- les actions visant à la connaissance, à l'observation, à l'optimisation et à la réduction des coûts de la gestion des déchets.

#### **Conditions**

Conditions d'attribution :

- Participation du Département (SER) à la rédaction du cahier des charges pour la consultation.
- Participation du Département (SER) au comité de pilotage / de suivi de l'étude subventionnée.

Conditions de versement :

- Rapport final de l'étude à transmettre au Département (SER) format papier et électronique.

#### **Modalités d'aides**

- **CG 68** : maximum 30 % du montant H.T. de l'opération

#### **Cumul des aides**

Le cumul des aides publiques (y compris aides de la société Eco-Emballages) ne doit pas dépasser 70 % TTC du coût de l'opération.

Dans le cas où l'opération est financée par plusieurs partenaires (ADEME + Département + autres), le taux de participation sera décidé au cas par cas par le SER.

## ANNXE C06

## BP 2015 INVESTISSEMENT

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2201	20	2033	731	C162	Frais d'insertion	5 000,00 €
		2031	731	C162	frais d'études PLAN DE PREVENTION GESTION DECHETS	45 000,00 €
	21	2157	731	C162	Acquisition de materiel biodéchets	20 000,00 €
			AP 2015	150 000,00		70 000,00 €
2202	204	20421	731	C262	Traitement des collectes déchets	5 000,00 €
		20422			Traitement des collectes déchets	10 000,00 €
		204141			Traitement des collectes déchets	10 000,00 €
		204142			Traitement des collectes déchets	10 000,00 €
			AP 2015	0,00	TOTAL C062	35 000,00 €
TOTAL C06			AP 2015	150 000,00	TOTAL DU C06	105 000,00 €

## FONCTIONNEMENT

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP	
2207	65	65734	731	C762	Aides pour études et communication (communes et structures communales)	37 200,00 €	
		6574			Aides aux Associations	34 000,00 €	
						71 200,00 €	
2206	011	6238	731	C662	HAUT-RHIN PROPRE COMMUNICATION SACS REUTILISABLES	46 000,00 €	
		6231			Insertions presse	5 000,00 €	
			COMMISSAIRES ENQUETEURS ENQUETES PUBLIQUE PLAN		5 000,00 €		
		611	731		Prestations (Pneus, dechets toxiques et ménagers)	10 000,00 €	
						66 000,00 €	
						TOTAL C06 (C062)	137 200,00 €

## RECETTE

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2206	74	7475	731	C662	PLAN DE PREVENTION ADEM	175 000,00 €



